



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE:

Lors de la séance régulière du conseil qui se tiendra lundi le 14 septembre 2020 à la salle du conseil sise au 217, Route 323 à Brébeuf, à compter de 20h00, le conseil se prononcera sur deux demandes de dérogation mineure.

1. RÉDUCTION DE LA MARGE POUR UNE EXTENSION DE LA LIGNE LATÉRALE – 15, MONTÉE LAURENCE

La demande de dérogation mineure concerne un agrandissement du bâtiment à moins de 5m de la ligne latérale afin de s'harmoniser avec l'implantation du bâtiment principal existant

2. IMPLANTATION DE BÂTIMENT SECONDAIRE EN COURS AVANT – 3 À 21, DOMAINE-DES-CÈDRES

La demande de dérogation mineure concerne l'implantation de bâtiment secondaire en cours avant.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉE À BRÉBEUF, ce 28 août 2020

Le directeur général et
Secrétaire-trésorier adjoint



Pascal Caron